

CONSEIL COMMUNAUTAIRECOMPTÉ RENDU DE LA SÉANCE DU
19 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 2 décembre par Marc GIROUD, président.

PRÉSENTS : René DESMOTTES (Arronville); Isabelle MEZIERES, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Sylvie JACQUEMIN, Christophe MEZIERES, Gabrielle GIRAUX, Jean-Pierre BEQUET (Auvers-sur-Oise); Daniel DESFOUX (Butry-sur-Oise); Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS (Ennery); Jean-Pierre STALMACH (Épiais-Rhus); Stephan LAZAROFF (Frouville); Annie POU CET (Génicourt); Pascal NEGRE (Hédouville); Éric BAERT (Hérouville); Philippe GUEROULT, Chantal DESHONS, Christophe BUATOIS (Nesles-la-Vallée); Marc GIROUD (Vallangoujard); Anne SAGLIER (Valmondois).

ABSENTS : Florence DUFOUR (pouvoir à Isabelle MEZIERES), Eric COLIN (pouvoir à Sylvie JACQUEMIN), Florent BEAULIEU (pouvoir à Christophe MEZIERES), Julien SERIGNAC (pouvoir à Jean-Pierre BEQUET), Nathalie HEBEL PINON, Frédéric ANDRIAMARO (pouvoir à Daniel DESFOUX), Gérard LEROUX (pouvoir à Matthieu LAURENT), Christian DUMET (pouvoir à Marc GIROUD), Marion WALTER (pouvoir à Annie POU CET), Bruno HUISMAN (pouvoir à Anne SAGLIER).

COMMUNE NON REPRESENTÉE : Ménouville.

Effectif du Conseil communautaire :	32
Présents :	21
Votants :	30

Installation d'un nouveau délégué

Le Président fait part au Conseil de la désignation par le Conseil municipal d'Auvers-sur-Oise de Gabrielle GIRAUX en remplacement de Corinne GUERLAIN.

Compétence Assainissement

Le Président expose que des assouplissements ont été annoncés par le Gouvernement, notamment pour les compétences eau et assainissement. Dans cet esprit, l'Assemblée nationale a abaissé le seuil requis pour bénéficier de la DGF bonifiée. Le Sénat confirmera ce vote dans les prochains jours. Il sera dorénavant exigé une compétence de moins. Cette perspective doit nous conduire à nous réinterroger sur la décision prise le 3 octobre de transférer dès cette année la compétence assainissement à la Communauté.

En effet,

- La décision de prendre la compétence assainissement s'inscrivait, certes, dans la logique de la démarche engagée par la Communauté, mais intervenait trop précocement pour pouvoir être assortie du choix de la solution (adhésion à tel ou tel syndicat, partage du territoire entre deux syndicats, ou encore gestion directe de l'assainissement par la Communauté).
- Pour cette raison, le transfert de la compétence avait été assorti de la prescription de modifier le moins possible le fonctionnement du Sictcu (commission ad hoc, notamment).
- La décision de prendre la compétence assainissement dès 2018, enfin, était présentée comme indispensable au maintien de la bonification de la DGF pour 2019 (148 000 €).

Cette dernière considération (essentielle pour tous et certainement même déterminante dans le choix de certains élus) ne s'avérant plus pertinente, il doit être proposé aux élus communautaires.

- soit de confirmer leur décision du 3 octobre
- soit d'ajuster cette décision au contexte nouveau, en supprimant l'assainissement de la liste des compétences transférées dès 2018 à la Communauté.

Dans tous les cas, l'agenda de travail pour comparer les différentes solutions resterait le même. Le cabinet Bert devrait produire fin janvier le tableau comparatif qu'il aura établi en lien étroit avec les deux syndicats. La commission des finances sera réunie début février et relancera, le cas échéant, le questionnement des deux syndicats. Le Conseil des Maires élargi pourra alors être réuni pour définir ses orientations, qui seront soumises au Conseil communautaire.

Lors du Conseil des Maires réuni le 12 décembre, les Maires, dans leur grande majorité, ont donné leur assentiment à la suppression de l'assainissement de la liste des compétences transférées dès 2018 à la Communauté.

C'est donc la proposition présentée au Conseil.

Matthieu LAURENT et Jean-Pierre STALMACH exprime leur désaccord sur cette proposition. Il serait, à leurs yeux, dommage de revenir en arrière sur la compétence assainissement et de perdre le bénéfice de la dynamique engagée.

Le Président, tout en comprenant que les positions des uns et des autres puissent être différentes, répond que le travail réalisé n'est pas perdu pour autant.

Jean-Pierre BEQUET considère que ce recul ne devrait être que provisoire.

Philippe GUEROULT rappelle qu'il n'était pas d'accord avec la disparition du Sictcu, qui a 40 ans d'existence à la satisfaction générale, et dénonce l'insuffisance de la concertation.

Le Président rappelle qu'il y a eu plusieurs réunions de travail avec le bureau d'études, au cours desquelles ont été successivement examinés l'état actuel de l'organisation en place sur le territoire, aux plans techniques et financiers, et les différents scénarios envisageables.

DÉLIBÉRATION 2017-127 (statuts, compétences, assainissement)

- Ayant entendu l'exposé du Président,
- Considérant la modification votée par l'Assemblée Nationale de l'article L.5214-23-1 du CGCT qui abaisse de 9 à 8 le nombre de compétences obligatoires ou optionnelles sur une liste de 12 pour bénéficier de la bonification de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les communes en fiscalité professionnelle unique.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR et 3 CONTRE (René DESMOTTES, Jean-Pierre STALMACH et Matthieu LAURENT)

ANNULE LA DÉLIBÉRATION 2017-121 qui prévoyait de modifier les statuts pour y intégrer la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2018, au titre des compétences optionnelles, puis obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020.

Compétences

DÉLIBÉRATION 2017-128 (statuts, compétences)

- Vu la délibération 2017-122 du 3 octobre 2017,
- Vu le CGCT, notamment les art. L.5214-16 et L.5214-23-1,
- Ayant entendu l'exposé du Président, notamment sur l'intérêt pour la Communauté de procéder dès à présent à une modification de ses compétences, tout en prenant en compte la modification de l'article L.5214-23-1 du CGCT qui abaisse le nombre de compétences pour bénéficier de la bonification de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les communes en fiscalité professionnelle unique.
- Vu la délibération précédente (2017-127) sur la compétence assainissement,
- Considérant la volonté constamment exprimée par les communes de conserver en communal la compétence Plan local d'urbanisme,

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 24 voix POUR, 3 CONTRE (René DESMOTTES, Jean-Pierre STALMACH, Matthieu LAURENT) et 3 ABSTENTIONS (Philippe GUEROULT, Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS).

DÉCIDE de remplacer les articles 15 et 16 des statuts de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes par les deux articles suivants.

Article 15 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

15.1 Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

15.2 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

15.3 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

15.4 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

15.5 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Article 16 COMPÉTENCES OPTIONNELLES

16.1 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

16.2 Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et

coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

16.3 Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;

16.4 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

16.5 Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Utilisation de locaux communaux

Remboursement par la Communauté des frais liés à l'hébergement de son secrétariat à Vallangoujard

DÉLIBÉRATION 2017-129 (gestion)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE à 15 969,77 € la somme à verser pour 2016 à la Commune de Vallangoujard.

Occupation des locaux des LAEP d'Épiais-Rhus et Hérouville et le RAM de Génicourt pour 2016.

DÉLIBÉRATION 2017-130 (enfance)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE ainsi les sommes à verser aux communes mettant partiellement des locaux à disposition de la Communauté

LAEP Épiais-Rhus	1 633,51 €
LAEP Hérouville	1 090,92 €
RAM Génicourt	12 295,59 €

Tri Action délégués Auvers-sur-Oise

DÉLIBÉRATION 2017-131 (environnement, déchets)

- Vu la délibération n° 087/2017 de la commune d'Auvers-sur-Oise en date du 14 décembre 2017,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉSIGNE comme délégués au syndicat Tri Action, au titre de la Commune d'Auvers-sur-Oise : Éric COLIN et Jean-Pierre OBERTI titulaires ; Christian LEDOUX et Marc LE BOURGEOIS suppléants.

Questions diverses

Collecte des ordures ménagères à Butry-sur-Oise

Daniel DESFOUX rappelle les difficultés rencontrées pour la Collecte des ordures ménagères dans une impasse de sa commune. Il souhaiterait que la Communauté fasse un courrier au Smirtom pour demander qu'une solution soit activement recherchée dans le cadre du futur appel d'offres.

Cette suggestion, relayée par plusieurs élus, est retenue par le Président, qui écrira donc dans les meilleurs délais au Smirtom.

Covoiturage

Le Président rappelle la possibilité que donne le contrat de ruralité de réaliser plusieurs stations Covoit-ici sur le territoire communautaire. Les projets locaux doivent comporter une proposition d'implantation ainsi qu'un projet

d'accompagnement de la démarche (communication auprès de la population, notamment).

Transports collectifs

Anne SAGLIER regrette la suppression du bus pour l'Isle Adam qui permettait aux personnes âgées d'aller y faire leurs courses. Elle s'étonne, par ailleurs, des fréquents passages à vide du bus allant de la gare de Butry-Valmondois à Hédouville.

Sylvie JACQUEMIN rappelle à cette occasion qu'il y a également un marché à Auvers-sur-Oise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Président,
Marc GIROUD